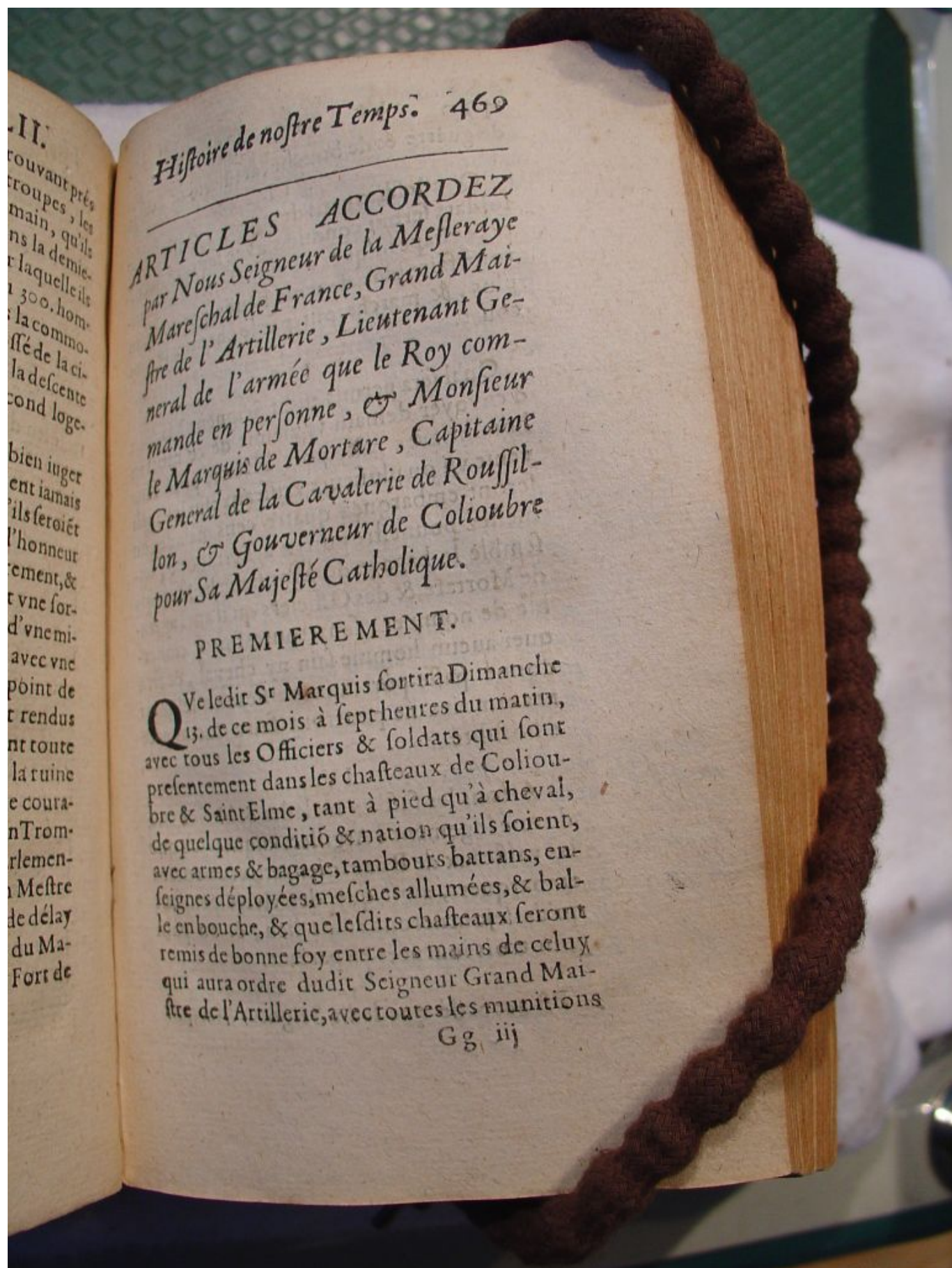


1642_0469.jpg



Histoire de nostre Temps. 469

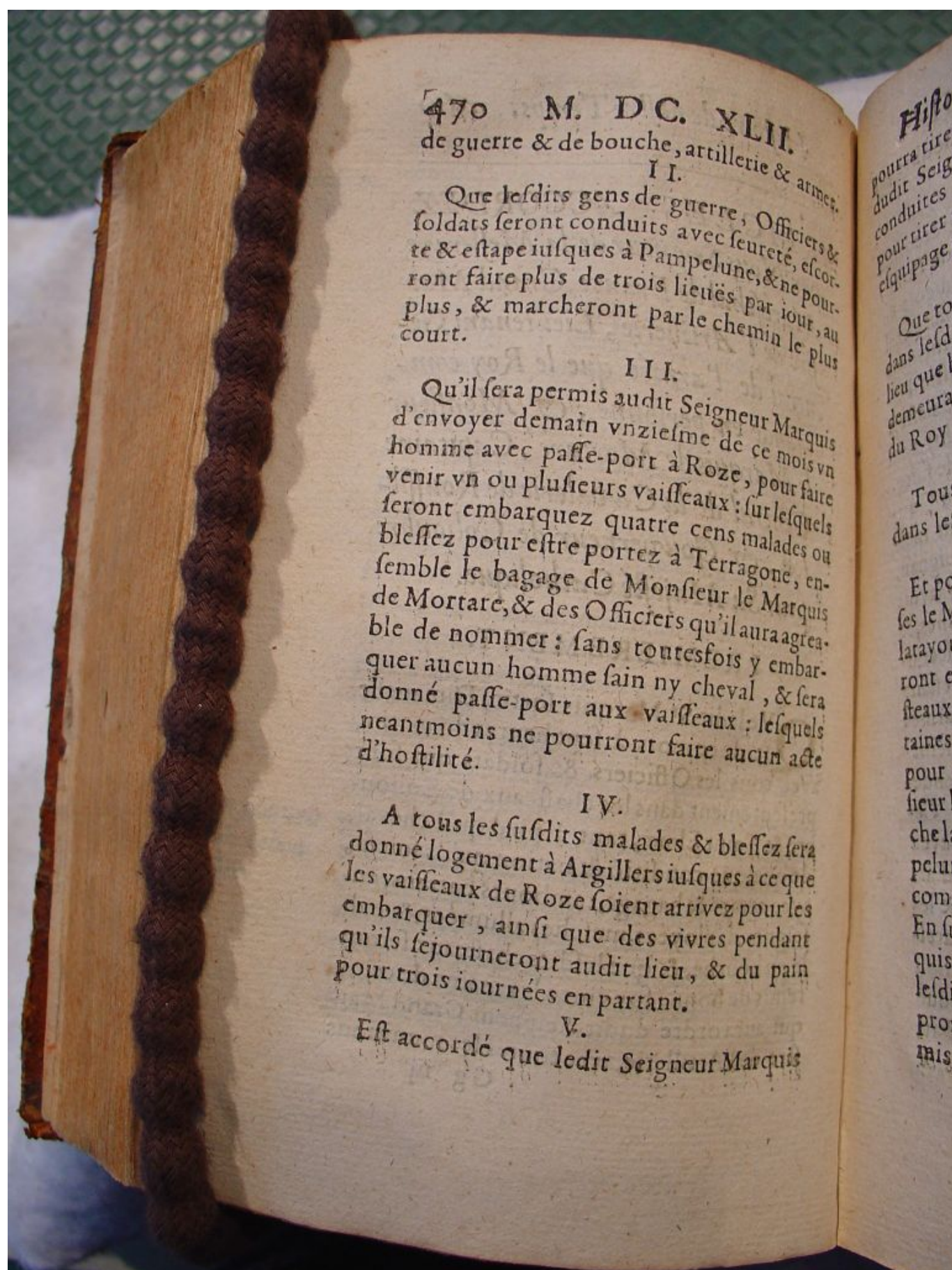
ARTICLES ACCORDEZ
par Nous Seigneur de la Mesleraye
Mareschal de France, Grand Mai-
stre de l'Artillerie, Lieutenant Ge-
neral de l'armée que le Roy com-
mande en personne, & Monsieur
le Marquis de Mortare, Capitaine
General de la Cavalerie de Roussil-
lon, & Gouverneur de Colioubre
pour Sa Majesté Catholique.

PREMIEREMENT.

Que ledit Sr Marquis sortira Dimanche
13. de ce mois à sept heures du matin,
avec tous les Officiers & soldats qui sont
presentement dans les chasteaux de Coliou-
bre & Saint Elme, tant à pied qu'à cheval,
de quelque conditiō & nation qu'ils soient,
avec armes & bagage, tambours battans, en-
seignes déployées, mesches allumées, & bal-
le en bouche, & que lesdits chasteaux seront
remis de bonne foy entre les mains de celuy
qui aura ordre dudit Seigneur Grand Mai-
stre de l'Artillerie, avec toutes les munitions

Gg. iij

1642_0470.jpg



470 M. D. C. XLII.

de guerre & de bouche, artillerie & armes.
I I.

Que lesdits gens de guerre, Officiers & soldats seront conduits avec seureté, escorte & estape iusques à Pampelune, & ne pourront faire plus de trois lieues par iour, au plus, & marcheront par le chemin le plus court.

I I I.

Qu'il sera permis audit Seigneur Marquis d'envoyer demain vnziesme de ce mois vn homme avec passe-port à Roze, pour faire venir vn ou plusieurs vaisseaux: sur lesquels seront embarquez quatre cens malades ou blesez pour estre portez à Terragone, ensemble le bagage de Monsieur le Marquis de Mortare, & des Officiers qu'il aura agreable de nommer: sans toutesfois y embarquer aucun homme sain ny cheval, & sera donné passe-port aux vaisseaux: lesquels neantmoins ne pourront faire aucun acte d'hostilité.

I V.

A tous les susdits malades & blesez sera donné logement à Argillers iusques à ce que les vaisseaux de Roze soient arrivez pour les embarquer, ainsi que des vivres pendant qu'ils séjourneront audit lieu, & du pain pour trois iournées en partant.

V.

Est accordé que ledit Seigneur Marquis

Histoire
pourra tirer
audit Seign
conduites
pour tirer
équipage

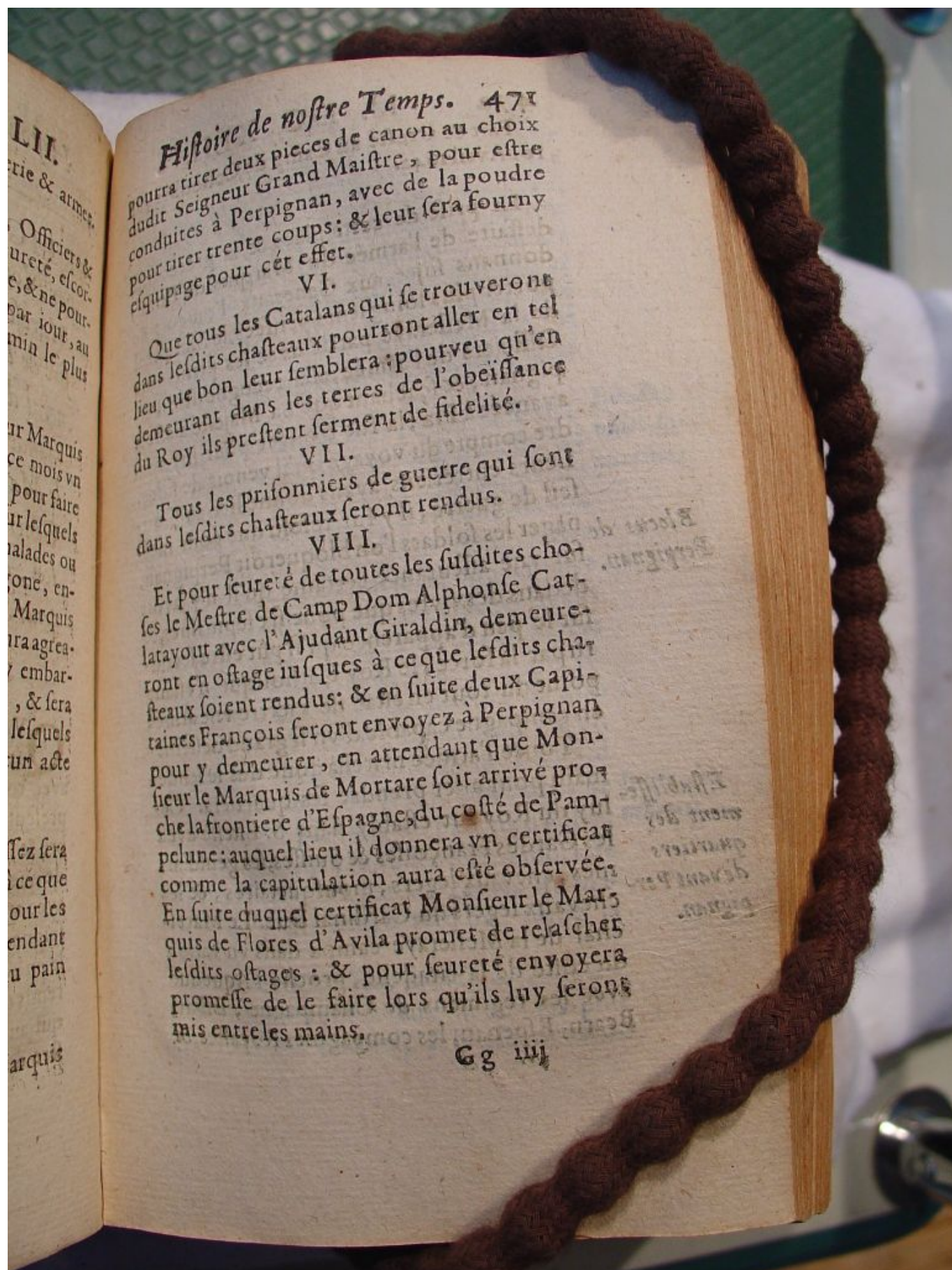
Que to
dans lesdi
lieu que b
demeura
du Roy

Tous
dans les

Et po
ses le M
latayou
ront e
steaux
raines
pour

sieur l
che la
pelur
com
En su
quis
lesdi
prom
mis

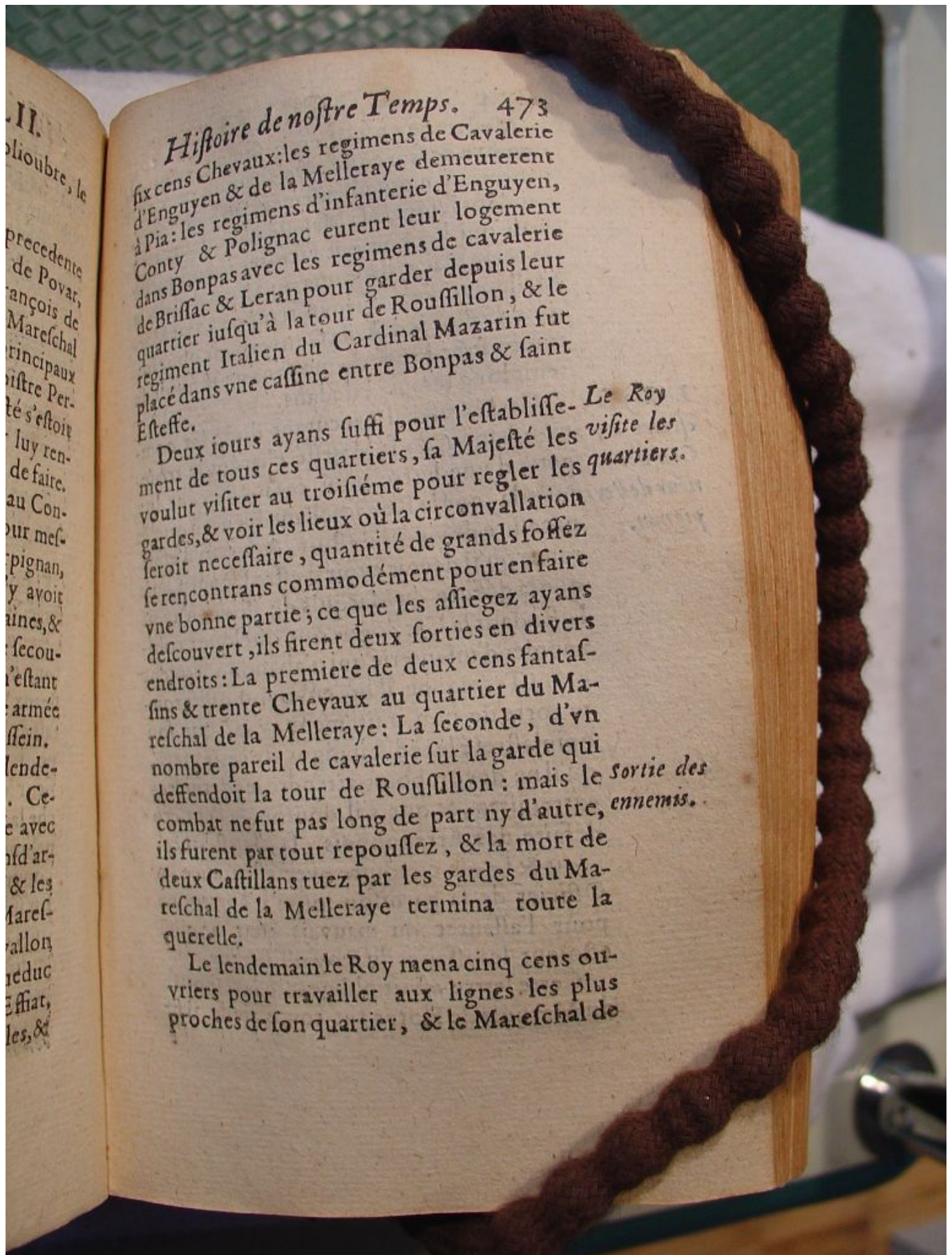
1642_0471.jpg



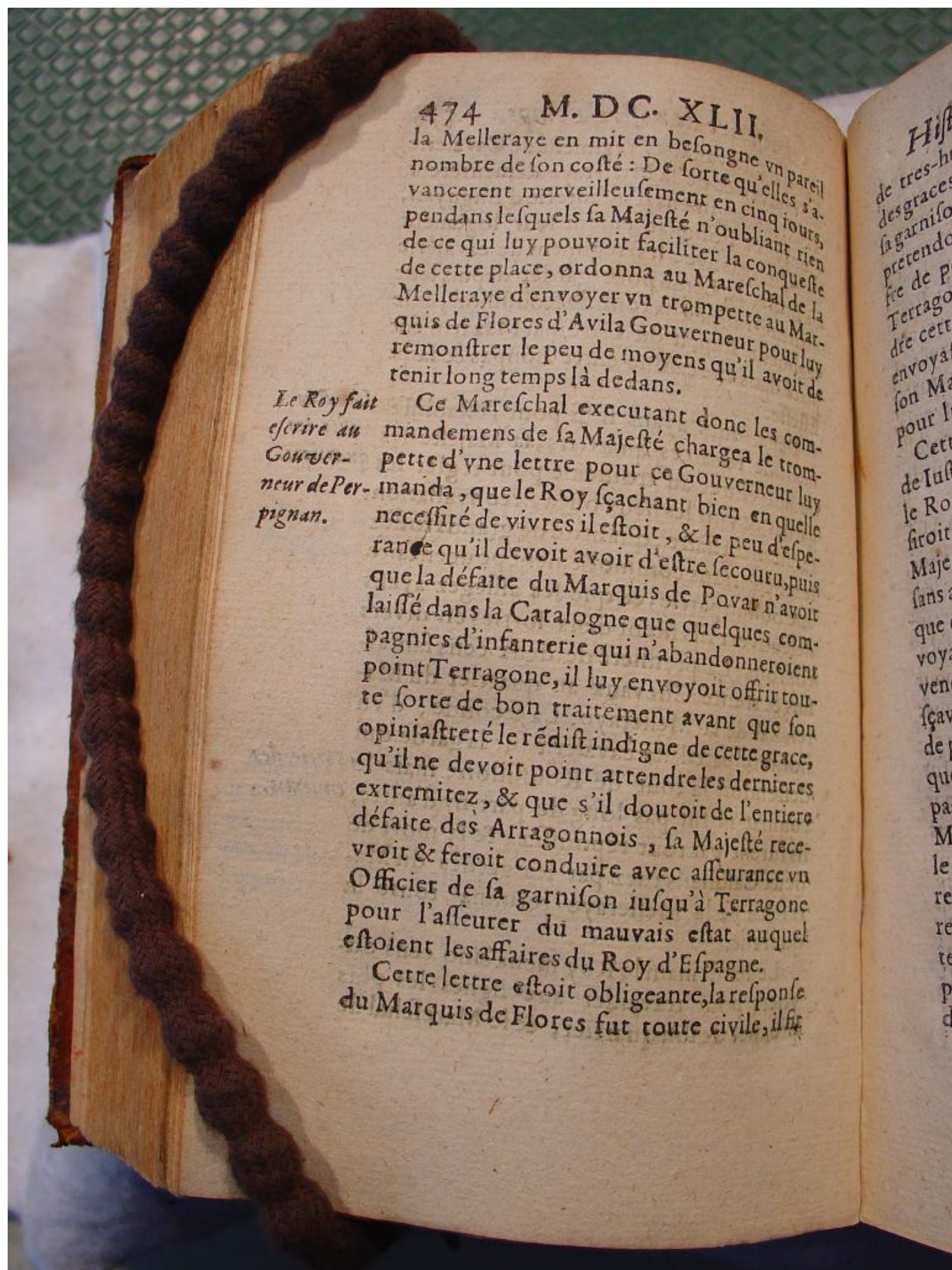
1642_0472.jpg



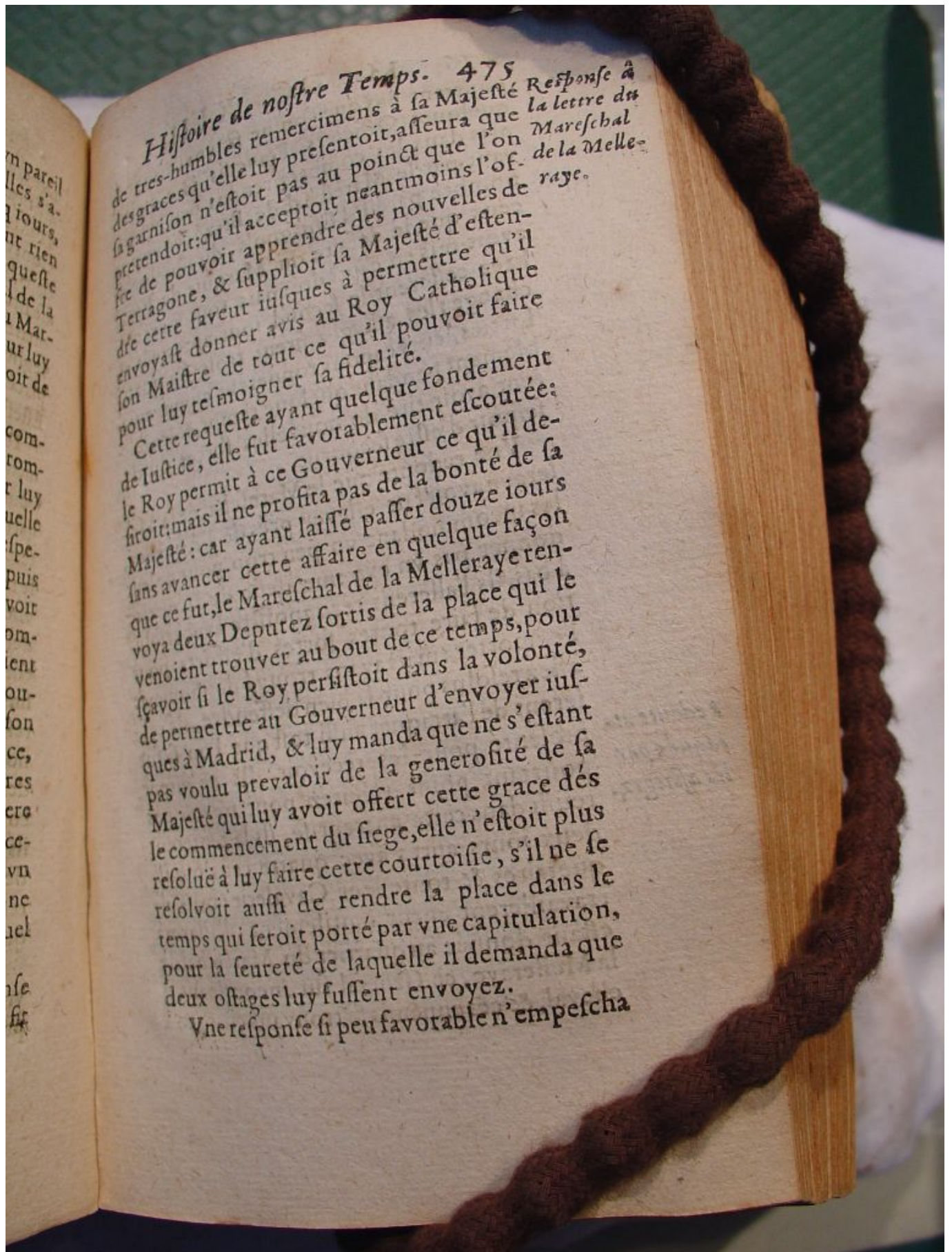
1642_0473.jpg



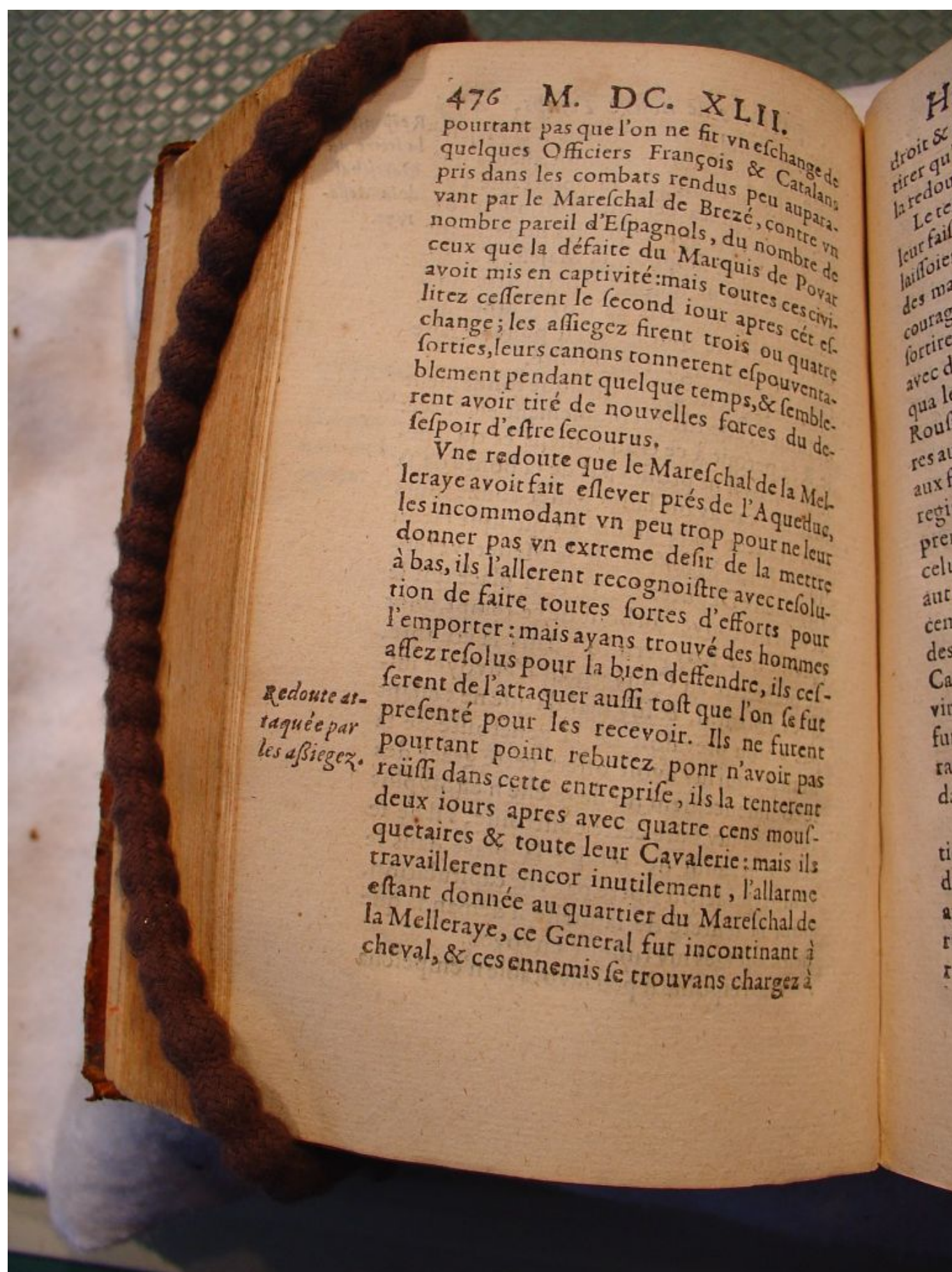
1642_0474.jpg



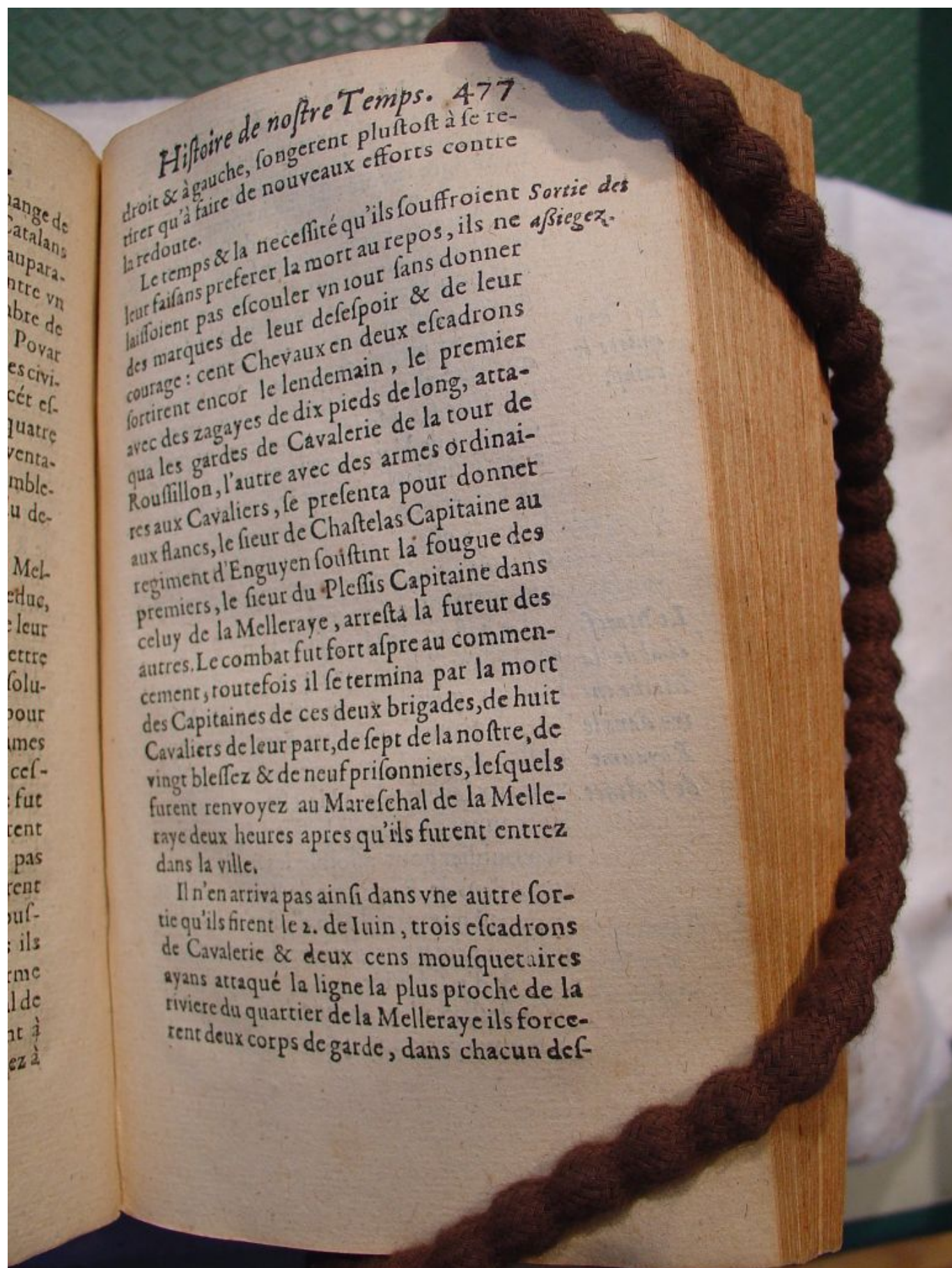
1642_0475.jpg



1642_0476.jpg



1642_0477.jpg



Histoire de nostre Temps. 477

droit & à gauche, songerent pluſtoſt à ſe re-
tirer qu'à faire de nouveaux efforts contre
la redoute.

Le temps & la neceſſité qu'ils ſouffroient *Sortie des*
leur faiſans preferer la mort au repos, ils ne *aſſiegez.*
laiſſoient pas eſcouler vn iour ſans donner
des marques de leur deſeſpoir & de leur
courage: cent Chevaux en deux eſcadrons
ſortirent encor le lendemain, le premier
avec des zagayes de dix pieds de long, atta-
qua les gardes de Cavalerie de la tour de
Rouſſillon, l'autre avec des armes ordinai-
res aux Cavaliers, ſe presenta pour donner
aux flancs, le ſieur de Chaſtelas Capitaine au
regiment d'Enguyen ſouſtint la fougue des
premiers, le ſieur du Pleſſis Capitaine dans
celuy de la Melleraye, arreſta la fureur des
autres. Le combat fut fort aſpre au commen-
cement, routeſois il ſe termina par la mort
des Capitaines de ces deux brigades, de huit
Cavaliers de leur part, de ſept de la noſtre, de
vingt bleſſez & de neuf priſonniers, leſquels
furent renvoyez au Mareſchal de la Melle-
raye deux heures apres qu'ils furent entrez
dans la ville.

Il n'en arriva pas ainſi dans vne autre ſor-
tie qu'ils firent le 2. de Iuin, trois eſcadrons
de Cavalerie & deux cens mouſquetaires
ayans attaqué la ligne la plus proche de la
riviere du quartier de la Melleraye ils force-
rent deux corps de garde, dans chacun deſ-

1642_0478.jpg

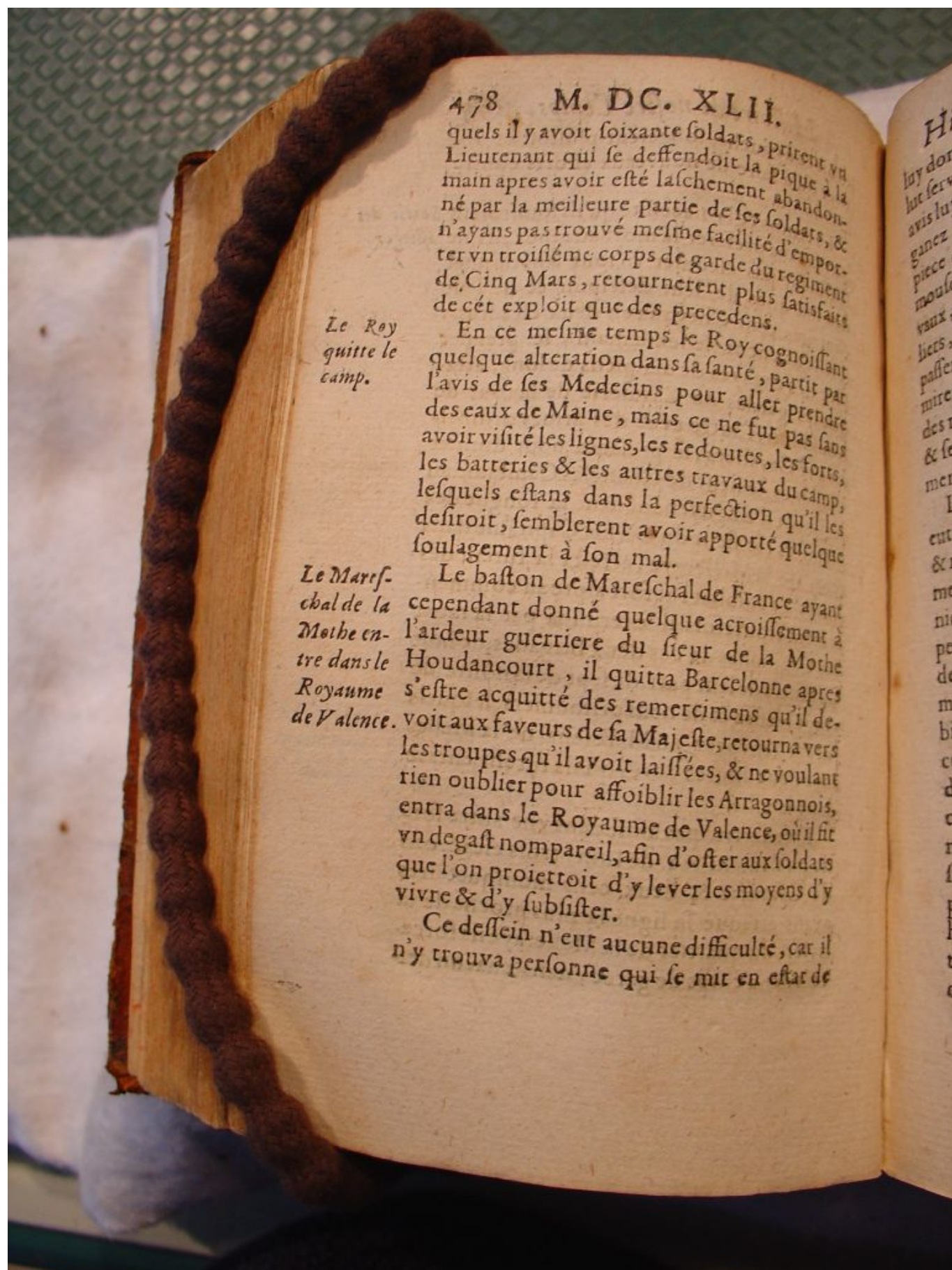


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan